

ACCUEILLIR UN ALTERNANT (F/H)

B.U.T. CARRIÈRES SOCIALES PARCOURS ÉDUCATION SPÉCIALISÉE



Rythme d'alternance : **à la semaine**

Durée : **1 an**

Dates de formation : **du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026**

Lieu : **Grenoble**

BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

Un diplôme national de **grade licence**,



Une préparation aux épreuves du DEES
(accréditation et agrément Région),

1800h d'enseignement, **600h** de travail en mode projet,
60 semaines en structures,

Une formation déclinée en **compétences métiers**,



Une formation théorique et pratique des travailleurs
sociaux **conforme aux arrêtés ministériels**,

L'appartenance à l'Université Grenoble Alpes permettant
l'accès à de nombreux services étudiants (social, culture,
handicap, restauration).

EN TANT QU'APPRENTI



- **35h** de travail/semaine
- **5 semaines** de congés payés/an
- **Rémunération** mensuelle
- Régime de **sécurité sociale**
- **Gratuité** des frais de formation
- Prêt d'**ordinateur portable**
- Aide au **permis de conduire**
- Aide au **logement**

JE SUIS FORMÉ POUR (F/H)

- Concevoir des interventions adaptées aux enjeux de la société
- Construire des dynamiques partenariales
- Instaurer une relation propice au travail éducatif
- Adapter l'accompagnement aux problématiques et spécificités des publics
- Piloter un projet éducatif
- Travailler en équipe

J'ASSURE LES FONCTIONS DE (F/H)

- Éducateur spécialisé
- Éducateur PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Analyse de la société

- Politiques publiques et sociales
- Cadre juridique
- Approche sociologique et psychosociologique

Analyse des besoins

- Approche des publics
- Diagnostic socioéducatif
- Réseaux et partenariats

Projet éducatif

- Méthodologie de projet
- Co-construction et participation des personnes
- Intervention individuelle et collective



EN TANT QU'EMPLOYEUR

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

- Rémunération selon un **pourcentage du SMIC**
(ex : 67 % du SMIC pour un apprenti de 20 ans en B.U.T. 3)
- **Exonération** de cotisations et de contributions sociales patronales et salariales jusqu'à 50% du SMIC.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

LES FRAIS DE FORMATION

Secteur privé :

Participation obligatoire de l'employeur. Décret en attente.

Fonctions Publiques d'Etat, Hospitalière, Territoriale :

Abattement de 50 % du NPEC* (tarification IUT2),
Reste à charge compris entre 3500 € et 4500 € selon les formations

**NPEC : Niveau de Prise en Charge de France Compétences*

L'AIDE EXCEPTIONNELLE DE L'ETAT

Secteur privé - pour 12 mois premiers mois de contrat

- **6 000€** pour le recrutement d'apprentis en situation de handicap
- **5 000€** pour les entreprises de moins de 250 salariés
- **2 000€** pour les entreprises de 250 salariés et plus

Fonction publiques d'Etat et Hospitalière

Une attention devra être portée sur le maintien des dispositions de la circulaire n°6394/SG du 10 mars 2023 prévoyant une aide financière.

L'appartenance à l'**Université Grenoble Alpes** permet d'avoir un **CFA intégré** pour répondre avec réactivité aux questions relatives aux formations et à l'alternance.

CONTACT DE L'IUT2 :

Service Formation Continue et Apprentissage :

iut2-fca@univ-grenoble-alpes.fr / 04 76 28 46 37



POUR CONTRACTUALISER : LES DÉMARCHES

- 1- Le responsable alternance de la formation valide les missions confiées à l'apprenti via un formulaire d'**engagement**
- 2- Le futur apprenti reçoit le lien qui mène vers une plateforme pour le **conventionnement**



Vous avez la possibilité de faire débiter le contrat dès le mois de juillet 2025.

POUR ÊTRE MIS EN RELATION AVEC LES FUTURS ALTERNANTS DU B.U.T. CARRIÈRES SOCIALES



Contactez l'IUT2 :

iut2-ccm@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 28 47 56

Déposez une offre :

guichetunique@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Participez au job dating alternance du 3 avril 2025



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

+ D'INFOS



IUT2 Grenoble
2 place Doyen Gosse
38 000 Grenoble